



Prends ta Binette



*A chacun de s'impliquer dans cette action.
Nous comptons sur vous.*

FLEURIR LES TROTTOIRS ET LES PIEDS DE MURS !

Une solution pour limiter
les besoins en désherbage
et pour la végétalisation
de vos quartiers.



Pourquoi cette démarche de lutte contre l'envahissement des mauvaises herbes ?

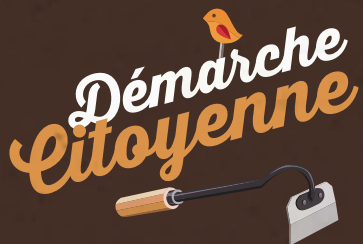
LES RAISONS DU CHANGEMENT D'ENTRETIEN

- L'interdiction des pesticides à proximité des points d'eau (égouts, mer, cours d'eau...) - arrêté ministériel du 12-09-06.
- L'interdiction des produits phytosanitaires en 2020 pour les collectivités - Loi Labbé.
- Le coût exorbitant des méthodes actuellement existantes : gaz, eau chaude, désherbage mécanique et manuel = repousse rapide des mauvaises herbes.

LES AVANTAGES DE CE CHANGEMENT

- Les pieds de mur et les espaces en bordure de propriété entretenus et fleuris pour améliorer notre cadre de vie.
- Le respect de l'environnement permettant la biodiversité. La nature va s'installer dans notre ville et permettre l'apiculture urbaine.
- L'embellissement de nos quartiers.

Le binage et l'entretien de nos abords de maison peuvent permettre les échanges entre voisins. Chacun peut proposer son aide aux personnes en difficulté, en favorisant ainsi la solidarité et le contact.



La ville de Perros-Guirec a choisi d'expérimenter le fleurissement des trottoirs et des pieds de murs pour limiter la prolifération des mauvaises herbes. Chaque citoyen est invité à participer à cet entretien. Les services techniques continuent d'entretenir les espaces publics dans le respect de l'environnement. Et rappelons que l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite sur la commune.

Comment faire pour participer à cette démarche et quelles sont les étapes à suivre ?



1/ Désherbez en binant. L'eau de vos cuissons limite la pousse des mauvaises herbes.



2/ Récupérez un sachet de graines mis à disposition gratuitement aux services techniques (voir au dos du document).



3/ Mélangez les graines avec du sable de rivière (vendu en magasin de bricolage).



4/ Semez au pied du mur ou en bordure de votre propriété les graines à fleurir (plantation à l'automne ou au début du printemps).



5/ Si vous le souhaitez, posez l'autocollant offert, sur votre boîte aux lettres. Il indique votre participation à cette démarche.

Le mélange "Pied de mur" est une alternative aux produits phytosanitaires, il est né de la volonté d'accompagner la végétation spontanée sur sol stabilisé.

Les règles élémentaires à respecter

- Maintenir un passage libre sur le trottoir
- Ne pas apporter d'engrais
- Ne pas planter au pied des poteaux et du mobilier urbain
- Ne pas arroser

QUESTIONS-RÉPONSES

- **J'ai des difficultés à jardiner, que faire ?**
Vous pouvez en parler à vos voisins, ils pourront peut-être vous rendre service.
- **Si j'ai besoin d'explications, qui peut me renseigner ?**
Les services techniques de la ville, rue de la Poste, vous informeront sur cette démarche citoyenne ou auprès des élus de votre quartier.
- **Et si je ne veux pas mettre de fleurs ?**
C'est déjà bien de nettoyer devant chez soi !
- **Je vis en appartement et les abords ont des mauvaises pousses ?**
Renseignez vous auprès de votre syndic ou de votre propriétaire, vous pouvez tous participer à cette action.
- **Je n'ai pas de trottoir devant mon habitation ?**
Non mais probablement des mauvaises herbes poussent sur l'espace au droit de votre propriété ou de votre clôture. Vous pouvez planter devant votre haie et entretenir devant chez vous.

Services techniques



Route du Dolmen 22730 Trégastel

Horaires de la déchetterie de Perros-Guirec

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.
Fermeture le mardi et dimanche.

Route de Kerzinaan | 02 96 15 92 51

www.perros-guirec.com

Conseils Pratiques



Les sachets de graines sont distribués gratuitement aux services techniques, sur justificatif de domicile (facture d'eau ou d'électricité). Un autocollant vous sera remis pour montrer votre participation à cette démarche que vous poserez sur votre boîte aux lettres.

Prends ta Binette

